Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240308-DM2024_040-CC

N° 2024-040

COMMUNE DE SURGERES

Nomenclature :
1. Commande Publique
1.1 – Marchés publics
1.1.25 - Avenant

DECISION - ANNEE 2024

OBJET: **Avenant N°2 au marché de PI pour la maitrise d'œuvre pour la restructuration de la cuisine centrale de Surgères.**

Service Développement Urbain

MAIRIE DE
17700 SURGERES
15 MARS 2024
N° 1189

Gestion courrier
original : AG
copies : AFI SCO
cuisine centrale

Le Maire de SURGERES,
VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
VU le marché signé en date du 22/12/2011, référencé 11MP0031, passé avec le Groupement conjoint Frédérique BUA + EURL MORELET Laurent + SARL TDL + SARL ET2C + IMPACT ACOUSTIQUE + José BABIN – 21, Rue des 3 Notre Dame – 16000 ANGOULEME
VU l'avenant n°1 passé le 17/09/2014 portant sur le changement de statut de la société OUEST COORDINATION par fusion au profit de la société TPF INGENIERIE sans incidence financière,
CONSIDERANT la nécessité de prendre un avenant au marché suite au départ en retraite de Madame BUA, mandataire du Groupement conjoint Frédérique BUA + EURL MORELET Laurent + SARL TDL + SARL ET2C + IMPACT ACOUSTIQUE + José BABIN,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer l'avenant n°2 au marché pour la Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la cuisine centrale de Surgères avec le nouveau mandataire du marché soit la SARL BUA, représentée par Monsieur Bertrand BEILLARD dont le siège est sis 36, Avenue de la Gare – 16120 CHALLAIS.

ARTICLE 2 : Que les autres clauses du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 : De charger le Directeur Général des services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGERES, le 08/03/2024

CERTIFIE EXECUTOIRE
Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente-Maritime

Catherine DESPREZ